



Montreuil, le 26 janvier 2016

**Madame Marylise LEBRANCHU**  
**Ministère de la Réforme de l'État de la**  
**Décentralisation et de la Fonction Publique**  
**80, rue de Lille**  
**75007 PARIS**

N/Réf : BT/FM n ° **13-01-2016**

Objet : Préavis de grève 4 février 2016

Madame la Ministre,

Le 4 février prochain, la CGT organise une journée de mobilisation pour le respect et le développement des libertés syndicales. Cette journée vise en particulier à permettre aux travailleurs de notre pays de témoigner leur soutien aux Huit de Goodyear, frappés par la répression antisyndicale et une décision de justice soumise à des intérêts de classe.

Le combat des Huit de Goodyear pour l'emploi, le développement industriel, la dignité, les libertés syndicales, est celui de tout le monde du travail.

Afin de permettre aux agents territoriaux qui le souhaitent de participer aux initiatives de mobilisation organisées le 4 février, la Fédération CGT des Services publics met à leur disposition pour cette journée un préavis de grève de 0 à 24h.

Notre organisation exige la relaxe pour les Huit de Goodyear, comme pour tous les militants syndicaux poursuivis en justice dans le cadre de leur activité syndicale. Avec la CGT, la Fédération revendique une loi d'amnistie concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations

Pour la Fédération CGT des Services Publics,  
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général